



COMMUNE DE ST MARCELLIN EN FOREZ

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

L'An deux mil seize, le jeudi 30 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle voûtée, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Secrétaire de séance : Mme DEGUIN

Présents : M. LARDON, Mme DE SIMONE, Mme DJOUHARA, M. AIVAZIAN, Mme DEGUIN, M. THOLOT, M. PASQUIER, Mme ASTIER, Mme CLUZEL, M. MEASSON, Mme CHARLES, M. GOUJON, M. ECKERT, Mme VALETTE, M. TETE, M. DE MAZENOD, Mme DEHAN, Mme SOLVIGNON, M. JANIN, M. COMBETTE, Mme GIBERT, M. GARBAY

Absents excusés : M. RODRIGUEZ, (pouvoir à M. DE MAZENOD), Mme PLUCHAUD, (pouvoir à M. ECKERT), M. VILLARD (pouvoir à M. PASQUIER), Mme FAUVET (pouvoir à Mme DE SIMONE), Mme DACQUIN (pouvoir à M. GARBAY)

Nombre de conseillers en exercice : 27

Ordre du jour

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout de deux questions à l'ordre du jour :

- Vente de trois parcelles de terrain à la SARL BERGERON
- Demande de subvention au titre des enveloppes cantonales

Retrait d'une question à l'ordre du jour :

- Modification des commissions municipales

1- FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET DE LA COMMUNE

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 au budget de la commune permettant de diminuer et d'abonder certaines lignes budgétaires initialement inscrites au BP 2016 pour permettre la liquidation des dépenses correspondantes.

2- FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET DE L'EAU

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 au budget de l'eau permettant de diminuer et d'abonder certaines lignes budgétaires initialement inscrites au BP 2016 pour permettre la liquidation des dépenses correspondantes.

3- FINANCES - DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OU EVENEMENTIELLE – ASSOCIATION DES CHASSEURS REUNIS DE ROZET

A la majorité des membres, par 25 voix pour, 2 abstentions, le conseil municipal approuve la subvention exceptionnelle ou événementielle, d'un montant de 250 euros à octroyer à l'association « Amicale des Chasseurs réunis de Rozet » dans le cadre de la journée spéciale cinquantième anniversaire organisée le 14 juillet 2016.

4- FINANCES - DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OU EVENEMENTIELLE – ASSOCIATION TENNIS CLUB MARCELLINOIS

A la majorité des membres, par 25 voix pour, 2 abstentions, le conseil municipal approuve la subvention exceptionnelle ou événementielle, d'un montant de 550 euros à octroyer au Tennis Club Marcellinois dans le cadre de la création d'une activité « Fitennis » sur la commune de St Marcellin en Forez.

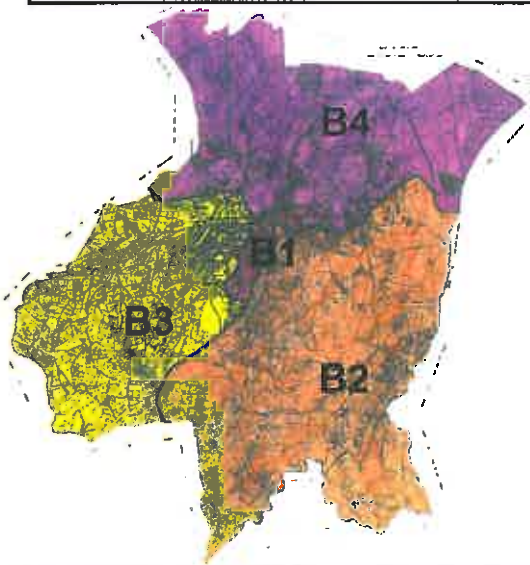
5- MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Point supprimé de l'ordre du jour

6- ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE ET DEMANDE D'AGREMENT AUPRES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE (DDCS)

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales, dans la limite des crédits inscrits au budget 2016.

7- ELECTIONS – CREATION D'UN QUATRIEME BUREAU DE VOTE



A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la création d'un quatrième Bureau de vote sur la commune de St Marcellin en Forez avec la modification des périmètres géographiques des 3 autres bureaux.

8- VIE MUNICIPALE – DENOMINATION D'UNE VOIE – PROLONGEMENT DE LA VOIE RUE DE LA MARQUE A LA PLACE DE L'IMPASSE DE LA MARQUE

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la suppression de la voie « Impasse de la Marque » qui deviendra « rue de la Marque » jusqu'à l'intersection avec la rue Jacques Prévert.



9- URBANISME – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER UNE AUTORISATION D'URBANISME – IMPLANTATION DE WC DANS LE CENTRE BOURG

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer et déposer, au nom et pour le compte de la commune la demande de déclaration préalable nécessaire à la réalisation des travaux d'installation d'un bloc sanitaire dans le centre bourg.

10- URBANISME – TRANSFERT DE LA PROPRIETE DE LA PARCELLE SECTION AZ N° 129 A LA CALF AU TITRE DE L'ASSAINISSEMENT

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve le transfert de la propriété de la parcelle AZ n°129, de 588 centiares, lieudit « au placier », correspondant à l'emprise du bassin d'eaux pluviales, impasse des peupliers, à la Communauté d'agglomération Loire Forez, au titre de la compétence assainissement de la Communauté d'agglomération Loire Forez, à l'euro symbolique et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette vente, notamment l'acte de transfert de propriété avec éventuelle constitution de servitudes.

11- ENFANCE JEUNESSE - CONVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION ETE JEUNES 2016 ORGANISEE PAR LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE.

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir entre la commune de St Marcellin en Forez, l'amicale laïque de Côte chaude et l'association Moto Quad Concept dans le cadre de l'organisation d'un camp du 24 au 27 août à Tartaras à destination de jeunes marcellinois âgés de 14 à 17 ans.

12- ENFANCE – JEUNESSE - CONVENTION DE CAMP EN COMMUN ENTRE LA MJC DE SAINT JUST SAINT RAMBERT ET L'ACCUEIL JEUNES DE SAINT MARCELLIN EN FOREZ

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat à intervenir entre la commune de St Marcellin en Forez et la MJC de Saint Just Saint Rambert dans le cadre de l'organisation par les secteurs jeunes des deux structures, d'un camp du 18 au 22 juillet à Aimargues à destination de jeunes marcellinois âgés de 11 à 14 ans.

13- PERSONNEL – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de la directrice du centre aéré par l'association Familles Rurales à la commune à compter du 1^{er} septembre 2016, pour les Temps d'Accueil Périscolaire (vendredi 13h30-16h30) et pour le périscolaire du vendredi de 16h30 à 18h30.

14- PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs du personnel communal avec la création de trois postes (dont deux au 1^{er} juillet 2016 et un au 01/09/2016) et la suppression de deux postes devenus vacants.

15- PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'UN APPRENTI EN SITUATION DE HANDICAP

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide de recourir au recrutement d'un apprenti en situation de Handicap et autorise le Maire à signer un contrat d'apprentissage aménagé, ainsi que les conventions conclues d'une part avec les centres de formation d'apprentis et d'autre part avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire pour la mise en œuvre d'une action d'accompagnement dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé.

16- VENTE DE TROIS PARCELLES DE TERRAIN SITUÉES AUX PLANTÉES A LA SARL BERGERON

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide de vendre à la SARL BERGERON trois parcelles de terrain situées « aux plantées » pour l'implantation de cette société sur la commune :

- * la parcelle cadastrée n° AT 62 d'une superficie de 8836 m² (zone UE)
- * la parcelle cadastrée n° D 1357 pour une superficie de 22 351 m² dont 17 155 m² (zone UE) et 5196 m² (zone N).
- * la parcelle cadastrée n° D 1385 d'une superficie de 107 m² (zone UE)
au prix de 8 €/m² pour les parcelles situées en zone UE et 0,50 €/m² pour la parcelle située en zone N.

Cette délibération annule et remplace la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 26/03/2015.

**17- DEMANDE DE SUBVENTION A SOLLICITER AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE AU
TITRE DE L'ENVELOPPE CANTONALE D'AIDE ET DE SOLIDARITE - 2016**

A l'unanimité, l'Assemblée approuve la demande de subvention à solliciter auprès du Département de la Loire au titre de l'Enveloppe Cantonale d'Aide et de Solidarité – programmation 2016, pour les travaux d'aménagement du nouveau bâtiment des services techniques dont le montant estimatif total s'élève à la somme de 48 431,40 € H.T.

Fait à St Marcellin en Forez, le 05/07/2016

Le Maire,
Eric LARDON

